

Adresse des administrateurs et du procureur général du district de la Souterraine qui annoncent des dons d'argenterie et l'hommage de la citoyenne Poujaud, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs et du procureur général du district de la Souterraine qui annoncent des dons d'argenterie et l'hommage de la citoyenne Poujaud, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 387;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37579_t1_0387_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



tenant ci-devant au collège du cardinal Lemoine, estimé 16,897 livres a été vendu 91,600 li-

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'aliénation (1).

COMPTE RENDU du Bulletin de la Convention (2).

Les administrateurs du district de Nogentsur-Seine écrivent que le dernier jour de fri-maire, un bien appartenant ci-devant au collège du cardinal Lemoine, consistant en 40 arpents, ou environ, de terres estimées 16,897 livres, a été vendu 91,600 livres.

Les administrateurs et le procureur général du district de la Souterraine annoncent que tous les esprits de ce canton avancent à grand pas dans la carrière de la Révolution. Les prêtres abdiquent la superstition et se marient; l'argenterie est portée au creuset national. Marie Poujaud, âgée de 92 ans, est allée au district et y a échangé 11 écus de 6 livres et 3 de 3 livres contre des assignats.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste et à faire punir tous les traîtres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit un extrait de l'adresse des administrateurs de La Souterraine, d'après le Bulletin de la Convention (4).

Les administrateurs du district de La Souterraine annoncent à la Convention que tous les citoyens de ce canton avancent à grands pas dans la carrière de la Révolution. « L'argenterie disent-ils, va gagner le creuset national. Une femme âgée de 92 ans, nommée Marie Poujaud, a échangé 11 écus de six livres et trois de 3 livres contre des assignats: le citoyen Richon-Belle-fond a fait don de 10 livres 19 sols en numéraire.» Les administrateurs invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable.

Le conseil général de la commune d'Ax [Ax-les-Thermes], département de l'Ariège, annonce que dans peu il déposera sur l'autel de la patrie l'argenterie et le produit du mobilier de ses temples. Dorénavant son culte ne sera plus que celui de la raison.

Mention honorable au « Bulletin » (5).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 120, (2) Premier supplément au Bulletin de la Convention du 8 nivôse au 11 (samedi 28 décembre 1793), (3) Procès-verbaux de la Convention, b. 28, p. 120, (4) Second supplément au Bulletin de la Convention du 8 nivôse au 11 (samedi 28 décembre 1793).

(5) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 121.

Suit l'adresse du conseil général de la commune d'Ax (1).

Le conseil général de la commune d'Ax, département de l'Ariège, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« L'hydre affreuse du fanatisme vient de perdre toutes ses têtes. Un temple s'élève dans notre commune en l'honneur de la raison, où elle sera honorée par des fêtes civiques bien différentes de ces cérémonies superstitieuses et de ces mômeries ridicules qui attestent plus souvent les folies des hommes que leur piété ct leur sagesse.

« La différence d'un culte extérieur et privilégié n'ensanglantera plus le globe. Le fanatisme un bandeau sur les yeux, un poignard à la main, ne parcourra plus le monde en criant à tous les hommes : persécutez, tuez, exterminez tous ceux qui ne prient pas comme vous. Longtemps la France avait écouté, suivi, ces sanguinaires maximes des prêtres dominateurs et hypocrites qui se disaient ministres des volontés du Très-Haut, avaient toujours rougi de sang le parvis de nos temples.

« Humaine et tardive philosophie, tu es enfin venue dire aux hommes : Cessez ces haines sanguinaires dont l'Etre suprême ne peut être honoré: qu'a-t-il besoin de vos hommages? Remplissez les devoirs de l'humanité, aimez, secourez vos semblables et vous pratiquerez la véritable religion, celle que la nature a gravée dans tous les cœurs. Le reste est l'ouvrage des

prêtres.

« Touchée de ces considérations, la commune d'Ax, département de l'Ariège, vous envoie copie de sa délibération; vous y verrez, citoyens représentants, son zèle pour la propagation de l'esprit public et de la saine philosophie, et dans peu elle déposera entre vos mains, sur l'autel de la patrie, l'argenterie et le produit du mobilier de nos temples. »

Extrait du registre des délibérations de la commune d'Ax, département de l'Ariège.

Séance publique et permanente. Décadi de la première décade de frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Présents les citoyens Augustin Arnaud, maire; Authier, Joseph Arnaud, officiers municipaux; Jean-Pierre Rivière, procureur de la commune; les citoyens Vincent Roussillon, Joseph Astrié, notaire, Authier cadet, Jean-François Authier, Jean Rouzé et Jean Rivière, notables et Jeau-Baptiste Boulié, aussi notable, présents.

Le citoyen maire a dit : qu'ayant appris avec la plus vive satisfaction que la commune de Paris qui est le centre des funières de la République, et qui n'a agi, depuis le commencement de la Révolution, que d'après les principes de la saine philosophie, a porté le premier coup fatal à la superstition, comme la Convention nationale l'a porté, par ses immortels décrets,

⁽¹⁾ Archives nationales, carton C 287, dossier 866, pièce 27.